Quarantième Année — N° 128 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 8 MAI 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 38, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 7 MAI 1895

LA QUESTION DE L'ESPIERRE

telle qu'on l'envisage en Belgique

Une lettre de notre correspondant spécial de Bruxelles

Il est de nouveau beaucoup question en ce moment de l'Espierre à la Chambre belge, à propos de la discussion du budget de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Ce qu'on dit à ce sujet ces jours derniers plusieurs orateurs (dont nous avons reproduit les observations) et les renseignements que nous avons, d'autre part, recueillis ici, font prévoir une aggravation du conflit que suscite depuis longtemps entre le gouvernement belge d'un côté et notre ville, notre gouvernement de l'autre, cette petite rivière de l'Espierre, qui joue un rôle si important dans l'économie industrielle de la région de Roubaix-Tourcoing.

Il est intéressant, il est nécessaire pour le public de cette région de connaître avec précision les griefs que l'on fait valoir du côté de la Belgique ainsi que les dispositions du gouvernement à la suite des réclamations nouvellement portées devant lui.

Nous avons donc demandé à notre correspondant de Bruxelles, que nous savons en état de se renseigner aux meilleures sources, de nous faire un exposé de la question de l'Espierre *au point de vue belge*. Voici la lettre qu'il nous adresse... Nous lui laissons la responsabilité des faits et des chiffres qu'elle renferme ; mais il est nécessaire que l'opinion publique soit bien instruite chez nous de ce qui se dit et de ce qui se prépare en Belgique :

Aggravation du conflit avec la Belgique. — Dispositions du gouvernement. — La menace d'un barrage.

A Monsieur Alfred Reboux, Directeur-Propriétaire du *Journal de Roubaix*,

Vous avez raison de croire que le conflit belgo-français à propos de l'Espierre menace d'entrer dans une phase aiguë. Les sénateurs et députés du Tournaisis et des deux Flandres, les conseils provinciaux, les bourgmestres des grandes villes des Flandres pèsent de toutes leurs forces sur le gouvernement pour l'amener à faire droit aux réclamations des populations coûte que coûte, fallût-il pour cela sortir de la voie des négociations pacifiques pour entrer dans celle des mesures de représailles, qui pourrait nous conduire très loin.

Le conseil provincial de la Flandre orientale a fait dresser par ses ingénieurs un projet de barrage à établir pour arrêter les eaux de l'Espierre à la frontière, et il l'a soumis au gouvernement. Le bourgmestre de Gand est venu personnellement appuyer auprès du ministre cette idée du barrage, et vous avez vu que des députés viennent de déposer une demande de crédit destiné à l'exécution de ce travail.

Le gouvernement a pris ce projet en considération, puisqu'il l'a fait examiner par une commission de fonctionnaires des ponts et chaussées qui s'est réunie le 12 janvier. (Vous voyez que mes renseignements sont frais). Et je crois savoir que la semaine prochaine, à la Chambre, M. le ministre de Bruyn se déclarera disposé à exécuter le barrage, si d'ici à très bref délai des pourparlers engagés avec le gouvernement français et la ville de Roubaix n'aboutissent pas à un arrangement qui nous donne satisfaction d'une façon complète et définitive.

Les personnes qui s'occupent ici avec compétence de la question de l'Espierre ne croient guère à cet arrangement. Elles accusent les industriels et les villes de Roubaix-Tourcoing, les autorités françaises d'avoir toujours été et de rester inspirés, dans cette question de l'Espierre, par un sentiment intéressé d'égoïsme qui les fait passer sur toutes les considérations de bon voisinage, d'équité et même de droit international ; elles les accusent de « jouer » les Belges depuis plus de quarante ans avec l'Espierre, d'opposer à nos réclamations des moyens dilatoires, des promesses jamais exécutées, des tergiversations qui leur ont trop bien réussi jusqu'ici pour qu'ils n'en usent pas encore et que l'issue des négociations *actuelles puisse être définitive*. En parlant *ainsi*, je blesse sans aucun doute votre sentiment de Français et de Roubaisien, et je vous en demande pardon ; mais vous n'avez demandé de vous dire franchement et exactement ce qu'on pense chez nous de cette question de l'Espierre ; vous m'en voudriez d'y mettre de la réticence.

Historique de la question de l'Espierre. — Premières mesures qui furent cause d'une pollution des eaux belges.

Ceux qui pensent comme je viens de l'exprimer invoquent à l'appui de leur opinion toute l'histoire du conflit depuis près de 50 ans qu'il a commencé et voici comment ils la racontent :

En 1839, le gouvernement belge, cédant aux sollicitations de la France, consentit au prolongement du canal français de Roubaix sur le territoire belge, jusqu'à l'Escaut vers Warcoing. Le gouvernement des Pays-Bas s'était opposé à la réalisation de ce projet entrevu déjà par Vauban et souhaité vivement par les populations du département du Nord, car il était tout entier dans leur intérêt, créant la jonction de la Deûle avec l'Escaut et donnant des relations fluviales directes avec Tournai et Mons, Roubaix, Tourcoing et Lille ; la Belgique, rendue à ses destinées depuis neuf ans, se montrait moins égoïste et rendait possible l'exécution du canal.

Celui-ci fut alimenté en partie par deux prises d'eau faites à l'Espierre et une autre faite à un affluent de celui-ci, le Trichon. A cette époque, les eaux de l'Espierre et de ses affluents étaient pures et limpides, échappant à toute souillure industrielle. Une dizaine d'années plus tard, l'industrie lainière commença à prendre son essor à Roubaix et à Tourcoing, utilisant les eaux des affluents de l'Espierre. Celles-ci perdirent aussitôt de leur pureté. Et, vers le 19 août 1851 déjà, un arrêté du conseil de salubrité ordonnait la fermeture immédiate de la vanne du Trichon, « dont les eaux d'alimentation, dit cet arrêté, envasent le canal et sont pour Roubaix une cause de mortalité. » Ces eaux polluées et pestilentielles sont dès lors précipitées vers la Belgique.

Deux ans plus tard, Roubaix achète à prix d'argent de la société concessionnaire du canal la fermeture de la vanne établie pour la seconde prise d'eau du canal, celle faite à l'Espierre près du Sartel. Cette mesure permet d'envoyer directement en Belgique les eaux du Trichon et d'une partie de l'Espierre. Mais le développement industriel de ces villes s'accroît, s'accroît toujours ; la masse de matière corruptrice déversée dans l'Espierre est devenue si grande qu'après avoir coulé à l'air libre et s'être oxygénées jusqu'à Estaimpuis, où est la troisième prise d'eau du canal, elle altère et empuantit encore celui-ci et vient, par lui, exercer ses effets pernicieux à Roubaix, à plus de 6 kilomètres en amont du lieu de déversement.

La ville de Roubaix n'hésite pas : elle fait pour la vanne d'Estaimpuis ce qu'elle a fait pour celle du Sartel et du Trichon ; à prix d'argent, elle en obtient la fermeture du concessionnaire du canal. Celui-ci, dès lors, s'assainit ; mais l'infection des eaux de l'Espierre s'est accrue ; les villes de Tourcoing et de Roubaix sont préservées de toute injection ; mais le fléau qu'elles mêmes créent par le déversement des eaux industrielles de l'Espierre et de ses affluents va sévir tout entier en Belgique.

Le mal s'aggrave. — Premières réclamations belges. — Mesures inopérantes prises en France. — La commission internationale de 1866-1875.

A dater de ce moment, la situation ne fait que s'empirer. On ne se contente plus de salir, d'infecter les eaux de la rivière et de ses affluents qui ont leur cours naturel vers l'Escaut : on puise par machines dans la Lys pour les besoins de l'industrie des volumes d'eau considérables, bien supérieurs au débit normal de l'Espierre, et on rejette ensuite vers l'Escaut cette masse liquide infectée, qui vient accroître d'une façon anormale, artificielle — nous reviendrons bientôt sur ce point — la quantité d'eau pour laquelle sont faits les lits de rivière où elle s'écoule. Au mal de l'infection, de la pollution des eaux, on joint ainsi cet autre : une cause d'inondations fréquentes.

Dès 1858, on voit des réclamations surgir au Parlement belge, et des pourparlers s'engager entre notre gouvernement et celui de Paris. Celui-ci reconnut tout de suite le bien fondé des réclamations belges, et en 1859 l'inspecteur de la salubrité publique dans le département du Nord proposait l'établissement d'un bassin de décantation au confluent du Trichon et de l'Espierre ; les villes de Tourcoing et de Roubaix devaient en supporter les frais. La première s'y refusa, entraînant aussi le refus de la seconde.

En 1861, M. le préfet du Nord ordonna le curage à fond de l'Espierre française, mais cette mesure resta sans effet.

En 1866, le gouvernement français consentit à la nomination d'une commission internationale. Celle-ci commençait à se rappeler qu'elle existait, quand éclata la guerre de 1870. Ses travaux furent naturellement *interrompus, ils reprirent à la fin de 1871 et aboutirent... en 1875*. La commission demandait 1° qu'il fût interdit de déverser dans le bassin de l'Espierre d'autres eaux industrielles que celles qui s'y écoulent naturellement 2° qu'on essayât sur une partie, un huitième par exemple, du débit normal de l'Espierre un système d'épuration consistant à faire d'abord passer les eaux dans des bassins de décantation pourvus de digues filtrantes, puis à les répandre sur des oseraies ; ces expériences devaient avoir lieu en un point situé immédiatement en amont de celui où l'Espierre quitte le territoire français.

Il s'agissait d'assurer l'exécution des propositions de la commission. Le gouvernement belge s'adressa au gouvernement français ; celui-ci se laissa tirer l'oreille, puis finit par faire des représentations aux municipalités de Roubaix et de Tourcoing, qui se laissèrent à leur tour tirer l'oreille ; le gouvernement leur imposa alors la nomination d'une commission intercommunale.

Nouvelles commissions. — La Belgique déçue. — *Création de l'usine d'épuration de Grimonpont.* — Son insuffisance.

Ainsi ecommissionnée de nouveau, la question put dormir encore quelques années. Pendant ce temps, la ville de Roubaix en prenait de plus en plus à son aise avec l'Espierre. En 1872, le peignage dit « des Anglais, » installé à Croix, avait reçu défense de déverser dans les rivières françaises de la Deûle et de la Marque, où était leur écoulement naturel, les eaux provenant du lavage des laines brutes ; mais la ville de Roubaix lui avait vendu, moyennant redevance annuelle de 15,000 fr., le droit de refouler ces mêmes eaux au-dessus de la crête de partage de la Deûle et de l'Escaut, pour les déverser dans l'Espierre, à l'aval de son territoire, et les conduire en Belgique.

En 1878, la ville autorisait le peignage de Croix à tripler ses déversements dans l'Espierre.

La commission intercommunale, elle, étudiait toujours. Cependant, du côté de la Belgique, les instances redoublaient ; en 1883, le préfet du Nord agit : il prit un arrêté portant défense aux industriels d'envoyer, au dehors de leurs établissements des eaux non épurées. La Belgique se crut enfin sauvée de l'invasion des eaux corrompues de l'Espierre. Hélas ! l'arrêté resta lettre morte et, deux ans après sa publication, un autre arrêté préfectoral le rapporta en fait en soumettant de nouveau la question de l'épuration à une commission intermunicipale.

C'est alors que se produisit pour la première fois, du côté de la Belgique la menace de l'établissement d'un barrage. Elle eut de l'effet. Un décret présidentiel du 23 février 1887, imposa aux villes de Roubaix-Tourcoing la création d'une usine d'épuration dans le délai de deux ans. Cette fois, la Belgique se crut définitivement satisfaite.

Illusion ! L'usine a été construite (à Grimonpont) très-lentement, sans observation de la prescription relative au délai, et a reçu des installations insuffisantes ; les travaux, depuis qu'ils sont commencés, c'est-à-dire depuis près de six ans, sont dans la période d'essai. On épure aujourd'hui 5,000 à 6,000 m. c. par jour, alors que le débit moyen du ruisseau dépasse 125,000 m.c. par jour.

C'est tout à fait risible. (1)

On a d'abord essayé l'épuration par la chaux ; maintenant on l'essaye par le sulfate ferré anhydre ; il s'agit de trouver quelle est la quantité de sulfate nécessaire à une bonne et complète épuration pendant les diverses périodes de l'année et quelles quantités de boue en résultent. C'est très long, paraît-il, très long !

Les maux causés en Belgique par la contamination de l'Espierre. — Triste tableau

Beaucoup trop long au gré de la population du Tournaisis et des Flandres, lasse de supporter depuis si longtemps les dommages énormes dont est cause pour elles la pollution des eaux de l'Espierre à Roubaix et Tourcoing et qui ne font que grandir.

L'Espierre, en 1840, apportait à l'Escaut un tribut *annuel d'un million de mètres cubes* d'eau pure, saine, limpide ; aujourd'hui, grossi par des déjections et les vidanges de l'industrielle région de Roubaix-Tourcoing, son débit est devenu *quarante-six fois* plus grand ; il fournit au vieux fleuve flamand 46 millions de mètres cubes d'une fange immonde, qui vicie l'air au loin, brûle et détruit toute matière végétale et récèle en elle un foyer de fièvres indimiques et de maladies contagieuses de toute nature.

Le lit de la rivière est devenu trop étroit pour le volume de matières qu'on y déverse, et à la moindre crue, ces matières se répandent sur les campagnes, laissant derrière elles la dévastation, la stérilité et des émanations dont les effets deviennent pernicieux aux époques de chaleur. Les inondations qui, cet hiver, ont accumulé tant de ruines et de malheurs dans le Tournaisis et la partie méridionale des Flandres ont rendu plus sensible que jamais le danger que crée sous ce rapport l'Espierre, et n'ont pas peu contribué à la recrudescence de récriminations d'aujourd'hui.

On pourrait s'étonner de nous entendre parler toujours des deux Flandres à propos de la contamination d'une petite rivière qui n'a qu'un parcours de 9 kilomètres en Belgique et vient s'y jeter dans l'Escaut là à peu près où ce fleuve pénètre dans la Flandre Occidentale. Mais il ne faut pas oublier que les 46 millions de mètres cubes d'eau que l'Espierre décharge dans l'Escaut sont saturés *au maximum* de matières infectes ; une comparaison le fera bien sentir : les eaux-vannes de Paris contiennent 3 k. 1/2 de résidu par mètre cube ; celles de l'Espierre 7 kilogrammes ! Aussi quelque large et profond que soit l'Escaut, bien que la distance qu'il parcourt en Belgique soit relativement longue, charrie-t-il les immondices de l'Espierre jusqu'à Anvers, où on en sent l'effet.

Il y a des endroits de l'Escaut où le poisson a presque disparu, à tel point que la population de plusieurs villages des environs de Termonde, qui vivait en grande partie de la pêche, se voit privée de cette ressource.

A Gand, on retire actuellement de l'Escaut et des cours d'eau, 100,000 mètres cubes de matières provenant de l'Espierre ; les eaux y sont devenues à peu près impropres à l'industrie.

En été et toujours en temps de sécheresse, ce sont les eaux de l'Escaut qui alimentent le canal de Gand vers Bruges et Ostende, et toutes les voies du bassin de l'Yser : c'est ainsi que l'infection des eaux de l'Espierre est portée jusqu'aux limites des Flandres, jusque notamment parmi les terres fécondes, les riches populations agricoles du pays de Furnes, où elle a plusieurs fois déjà provoqué la fièvre charbonneuse.

Depuis les conseils provinciaux de ces provinces, les terres des deux Flandres qui sont à proximité de cours d'eau atteints subissant les effets de l'infection de l'Espierre ont perdu 50 p. c. de leur valeur. Le bétail qui vient à s'abreuver à l'un de ces cours d'eau est perdu. Le mal va si loin que les communes demandent qu'on n'exécute point les rigoles qui devaient servir à l'irrigation et à l'assèchement des prairies : elles préfèrent y renoncer que d'user de ces rigoles l'infiltration de ces eaux corrosives et malsaines.

Le projet de barrage. — Véritable portée de cette mesure. — Considérations diverses

Quand le mal lui est représenté comme tel, faut-il s'étonner que le gouvernement belge se voit sur le point de se laisser aller aux mesures extrêmes pour obtenir le remède, qu'il soit disposé à ordonner l'exécution du projet de barrage.

Celui-ci serait un ouvrage d'art avec digues latérales ; il ferait déborder l'Espierre qui inondera le territoire français, tandis que le territoire belge resterait protégé. Les eaux, ainsi, arriveraient en aval, décantées partiellement, très partiellement même, car les matières légères surnageraient et passeraient au-dessus du barrage : les hommes techniques ont calculé que les 3/4 des impuretés, *parmi lesquelles les plus dangereuses*, subsisteraient dans l'eau qui surmonterait le barrage.

Le mal causé du côté de la France, par le barrage, ne supprimerait donc pas seulement le mal causé aujourd'hui du côté de la Belgique par l'Espierre ; mais pensé ici qu'une fois que l'on aurait été chez nous mis bien à même par cette inondation de juger des effets désastreux de la coniamination de l'Espierre ou se décideraît à les épargner à ses voisins en même temps qu'à soi-même, et que soit les industriels de Roubaix et Tourcoing, soit les municipalités prendraient des mesures complètement efficaces pour l'épuration des eaux de cette rivière.

La première de ces deux solutions, l'épuration par les industriels, serait la plus rationnelle et la plus juste.

Un de nos grands manufacturiers me faisait cette observation à ce propos :

« En se dispensant du travail de l'épuration, les manufacturiers de Roubaix-Tourcoing diminuent leur prix de revient et se rendent ainsi la concurrence plus facile vis-à-vis des Belges, et en même temps ils occasionnent une pollution des eaux belges qui a pour conséquence d'imposer diverses charges au trésor et par conséquent aux contribuables belges. C'est joliment joué ! »

L'argument est piquant, et c'est pourquoi je le reproduis ici. Mais je crois bien que les industriels roubaisiens ne pensent guère si loin quand ils négligent de procéder eux-mêmes à l'épuration.

Il ne paraît pas, au surplus, probable qu'ils changent sous ce rapport leur manière de travailler ; c'est surtout, par conséquent, sur les municipalités, aidées par l'Etat, qu'il faut compter.

Leur bon vouloir est paralysé sans doute par une considération qui, auprès des municipalités de tout pays, risque souvent de dominer des considérations de pur sentiment comme celle de l'équité : c'est la considération de la dépense.

L'installation et le fonctionnement d'un service de bonne épuration de tout le volume d'eau de l'Espierre passant à Roubaix, grossi par des déjections et les vidanges de l'industrielle région de Roubaix-Tourcoing, son débit est devenu *quarante-six fois* plus grand ; il fournit au vieux fleuve flamand 46 millions de mètres cubes d'une fange immonde, qui vicie l'air au loin, brûle et détruit toute matière végétale et récèle en elle un foyer de fièvres indimiques et de maladies contagieuses de toute nature.

Cette épuration coûte, d'ailleurs, et se dit ici qu'il faudra bien que les villes de Roubaix et Tourcoing finissent par passer par la grosse dépense dont il s'agit. Le barrage les y forcera.

(1) Il y a ici des erreurs de chiffres évidentes. (Note du *Journal de Roubaix*.)

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

A MONSEIGNEUR FUZET

Les journaux catholiques de Paris publient la lettre suivante :

« Reims, 4 mai 1895.

» Monseigneur,

» En présence de l'émotion causée par votre lettre du 18 avril dernier, à une supérieure de communauté religieuse, il ne m'est pas possible de garder plus longtemps le silence.

» Si cette lettre n'avait pas franchi les limites de votre diocèse, elle ne relèverait que de votre conscience. Mais, publiée et commentée maintenant par tous les journaux, elle engage devant le pays tout entier une grave question d'intérêt général. Elle a troublé profondément nos maisons religieuses : elle est de nature à égarer l'opinion publique sur la situation réelle que la récente loi de finances fait à nos congrégations.

» Que vous l'ayez voulu ou non, monseigneur, cet acte épiscopal a eu trop de retentissement et il a paru trop manifestement aux yeux de tous en contradiction avec le sentiment unanime de l'épiscopat, pour que je ne sois pas contraint aujourd'hui de parler et de soumettre à Votre Grandeur, en mon propre nom et au nom de plusieurs de nos vénérés collègues, quelques observations.

» Je ne veux pas, Monseigneur, discuter les arguments sur lesquels vous essayez d'appuyer votre conclusion : ils n'ont pas en réalité la force que Votre Grandeur voudrait leur donner. Les textes que vous empruntez à l'Evangile et à Bossuet répondent à des situations tout à fait différentes ; et, si les catholiques des premiers siècles, que vous offrez en exemple à vos communautés, avaient cédé avec *« ce respect et cette soumission »* à toutes les exigences des lois de l'Empire, l'Eglise n'aurait pas eu la gloire de compter parmi eux tant de martyrs.

« C'est un point qui vous est démontré, » dites vous, que ces impôts d'exception, arbitraires et excessifs, ne compromettront pas l'avenir de vos communautés ; et vous décidez en conséquence qu'elles doivent se résigner à les payer pour ne pas *« sacrifier par une opiniâtreté stérile leur vie religieuse et leurs œuvres »*

» Il est vraisemblable pourtant, Monseigneur, que les congrégations du diocèse de Beauvais ne diffèrent pas seulement des autres congrégations de France et l'on est tenté, tout naturellement, d'étendre à toutes le jugement si rassurant que voys portez sur les vôtres. Vous ne pouvez ignorer cependant que telle n'est pas la conviction de NN. SS. les évêques et moins encore celle des supérieurs des ordres religieux. Après de sérieuses études, basées sur des documents très précis, ils ont déclaré, au contraire, que ce régime fiscal doit aboutir, en définitive, pour la plupart des cas, à l'expropriation et à la ruine. N'est-ce pas d'ailleurs le but avoué que poursuivent les ennemis de la religion et qu'ils espèrent atteindre ?

» Votre Grandeur nous permettra donc de ne partager sur ce point, ni sa façon de penser, ni sa manière d'agir.

» Pas plus que vous, Monseigneur, nous ne prêchons la révolte ; pas plus que vous, nous *« n'oublions dans une résistance bruyante les principes les plus constants du christianisme. » « Pères et Pasteurs,* » nous aussi, nous avons songé à donner à nos congrégations les conseils qu'elles attendaient de nous ; et, c'est dans l'Evangile, dans les Actes des saints et même dans les écrits de Bossuet que nous avons trouvé des lumières et des modèles.

» Il nous a semblé tout d'abord qu'*elles avaient le droit* de se réclamer de l'esprit même de la lettre de la constitution républicaine, pour revendiquer, au nom de la justice et de l'équité, l'égalité garantie à tous les citoyens devant l'impôt.

» Nous leur avons dit encore qu'elles ne sont point obligées de travailler à leur propre destruction en restreignant leurs œuvres de charité ou d'apostolat pour satisfaire les exigences du fisc : « les charges que vous impose la loi dépassent vos ressources ; elles sont au-dessus de vos forces, vous ne pouvez les porter : dites-le simplement et laissez faire. »

» D'ailleurs, elles ne sont pas libres de disposer de leurs biens grevés de fondations ou affectés par les donateurs à des œuvres déterminées ; pas libres non plus de se prêter à l'exécution de telles ou telles dispositions de l'article 7 de la loi qui vont directement contre les règles *monastiques de la plupart d'entre elles*. Que le fisc prenne ces biens, qu'il viole ces règles, c'est une persécution qu'elles peuvent subir, mais au devant de laquelle il serait inconcevable d'aller.

» Vous dites, Monseignenr, que ces violences nous sont réservées *« a bref délai »* et que l'Etat, *« il n'y a point à s'y méprendre »*, ne reculera pas devant ces mesures de rigueur.

» Nous voulons croire encore que le gouvernement aura plus de sagesse et qu'il n'aggravera point, par de semblables exécutions, dont les premières victimes seraient les petits et les pauvres, l'impression déjà si fâcheuse qu'a faite sur l'opinion publique le vote de cette loi d'injustice et de passion, plus funeste aux véritables intérêts du peuple et de la République qu'à la Religion elle-même.

» Mais, Monseigneur, quoi qu'il en soit de l'avenir, je ne crois pas libre en conscience, parce que je suis évêque, de tenir aux congrégations qui me consultent un autre langage : et Votre Grandeur comprendra qu'après sa lettre du 18 avril, je me sois vu dans la nécessité de faire publiquement, malgré *qu'il m'en coûte*, ces réserves et ces observations pour dissiper l'équivoque qu'Elle-même avait créée.

» Veuillez agréer, Monseigneur, avec l'expression de *mes regrets, mes sentiments* respectueux et tout dévoués 25 mars, je les ai expédiés immédiatement à Santiago de Cuba.

» J'ai tâché d'abord d'étouffer l'insurrection à Santa-Clara et à Matanzas, parce que ce sont des contrées très riches, où les flibustiers auraient pu faire beaucoup de mal. »

Le général Calleja estime qu'il n'est pas nécessaire et qu'il est par contre dangereux d'armer les campagnards cubains, et il affirme qu'il y a dans l'île des armes et des munitions suffisantes pour faire face au mouvement insurrectionnel.

Il attribue l'origine de la guerre à la crise économique que l'Antille traverse.

Une dépêche de la Havane annonce que de petites bandes d'insurgés parcourent la région.

La plus importante, composée de vingt hommes, a été commandée par Quintin-Bravo, a fait sa soumission avec armes et munitions.

NOUVELLES DU JOUR

Un navire coulé dans la Méditerranée

Tunis, 6 mai. — Le vapeur *Kabyle*, échoué en face de Nébeul depuis près de deux mois, venait d'être renfloué, grâce à deux vapeurs spéciaux le *Nécu* et le *Berger-Willem* et ce dernier, ce matin, lui donnait la remorque pour Malte, lorsque la mer faisant une brusque irruption par un panneau remplit complètement le *Kabyle* qui coula presqu'aussitôt.

L'équipage put se sauver à grand'peine, mais il dut *abandonner le capitaine qui*, accroché aux haubans ne fut recueilli que longtemps après et transporté évanoui à bord du *Berger-Willem*.

Les livres et les papiers ont été sauvés, mais l'équipage a perdu tous ses effets et reste dans une complète détresse. Les épaves du vapeur couvrent la côte. Le renflouement du *Kabyle* avait coûté plus de quatre cent mille francs.

Une curieuse statistique

Paris 6 mai. — Une statistique officielle, dont le *Gaulois* a la communication intime qu'il y a en France 16,962 personnes qui se font 200 millions de revenu en *griffonnant du papier timbré* : 2,388 avoués de 1re instance, 290 d'appel, 5,038 huissiers, 4,346 commissaires-priseurs et 8,897 notaires.

La valeur numéraire de toutes les charges et études de ces officiers ministériels représenterait, paraît-il, un capital de 850 millions.

Le traître Dreyfus

Paris, 6 mai. — Le *Rappel* publiera demain une assez longue correspondance de Cayenne, donnant sur l'internement de l'ex-capitaine Dreyfus des détails que nous avons publiés déjà, d'après la *Politique coloniale*. Voici la fin de cette correspondance :

« Pour la nourriture, Dreyfus est traité exactement de la même façon que les soldats dans les colonies, exception faite pour le vin qu'il doit payer sur ses propres deniers, ce qui, entre parenthèse, ne doit pas le gêner beaucoup, attendu que 25,000 fr. avaient été remis

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Majunga, 6 mai. — Dans le combat du 21 avril à Maroway, les Hovas ont eu environ trois cents tués, parmi lesquels plusieurs de leurs principaux chefs ; on a pris dans le camp, à Maroway, des papiers importants appartenant à Ramazonibazaba, gouverneur du Boéni, ainsi que la sagaie de la reine. Les Sakalaves commencent à faire leur soumission.

Majunga, 6 mai. — L'*Iraouaddy* et la *Dordogne* viennent d'arriver dans le port. On se rappelle que l'*Iraouaddy* avait à son bord les généraux Duchesne, commandant en chef du corps expéditionnaire ; Voyron, commandant de la 3e brigade ; de Torcy, chef d'état-major général ; M. Fanchot, ancien résident à Madagascar, délégué du ministre des affaires étrangères ; les colonels Palle et Delorme ; les lieutenants-colonels de Nouancourt et Marmier ; le commandant Delarue ; plusieurs officiers de terre et de mer, cinq maîtres et marins et cent dix soldats de l'artillerie et de l'infanterie de marine.

La *Dordogne* avait embarqué à Marseille 2 officiers, 6 sous-officiers, 39 brigadiers et soldats du train des équipages ; 60 mulets et 2,000 tonnes de munitions de guerre. Elle avait pris en passant à Philippeville 1 officier, 9 sous-officiers, 530 soldats de la légion étrangère et 200 Kabyles destinés à servir de porteurs.

Ces deux transports étaient partis le 13 avril du port de la Joliette.

Les généraux Duchesne et de Torcy ont débarqué à midi.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 6 mai. — Le général Calleja, ancien gouverneur de Cuba, qui a cédé la place au maréchal Martinez Campos, vient de rentrer en Espagne. A peine était-il débarqué qu'il a été assailli par une nuée d'interviewers. Voici les déclarations qu'il leur a faites :

« Lorsque j'ai appris qu'on préparait aux Etats-Unis l'insurrection cubaine, j'en ai informé le gouvernement, et je l'ai tenu au courant au jour le jour des incidents de la rébellion. Si le gouvernement a dit qu'il n'avait pas de nouvelles, c'est qu'il lui a convenu de le dire ou qu'il craignait d'alarmer le pays.

» Lorsque j'ai réclamé la loi martiale, ce n'était pas contre le brigandage, comme on l'a dit, mais à cause de l'apparition de quelques bandes de flibustiers que j'ai signalées au gouvernement.

» Au début, j'ai manqué d'hommes et d'argent. J'ai dû me contenter de faire partir de la Havane deux bataillons pour aller combattre les premières bandes d'insurgés. Lorsque les bataillons péninsulaires sont arrivés, le 25 mars, je les ai expédiés immédiatement à Santiago de Cuba.

» J'ai tâché d'abord d'étouffer l'insurrection à Santa-Clara et à Matanzas, parce que ce sont des contrées très riches, où les flibustiers auraient pu faire beaucoup de mal. »

Le général Calleja estime qu'il n'est pas nécessaire et qu'il est par contre dangereux d'armer les campagnards cubains, et il affirme qu'il y a dans l'île des armes et des munitions suffisantes pour faire face au mouvement insurrectionnel.

Il attribue l'origine de la guerre à la crise économique que l'Antille traverse.

Une dépêche de la Havane annonce que de petites bandes d'insurgés parcourent la région.

La plus importante, composée de vingt hommes, a été commandée par Quintin-Bravo, a fait sa soumission avec armes et munitions.

Le Japon et l'Europe. — Commentaires de la presse anglaise. — Satisfaction apparente

Londres, 7 mai. — Le *Daily News* de ce matin déclare que l'Angleterre a conseillé au Japon de céder aux puissances protestataires.

Le *Standard* dit que toute l'Europe apprendra avec une vive satisfaction que le Japon a cédé.

Le *Times* félicite la Russie du succès de sa diplomatie, *mais il persiste à ne pas comprendre* l'action de l'Allemagne et de la France.

Pourquoi le Japon garde-t-il Formose et les îles Pescadores, sur lesquelles la France avait jeté les yeux, s'il abandonne la presqu'île de Liano-Tung pour faire plaisir à la Russie ?

Les fêtes de septembre à Rome et le Vatican

Londres, 7 mai. — On mande de Rome au *Standard* de ce matin :

« Le Vatican a fait savoir à tous gouvernements qu'il regardera comme une insulte au Saint-Siège tout télégramme de félicitations ou toute autre participation aux fêtes de septembre, destinées à célébrer le vingt-quatrième anniversaire de l'entrée des Italiens dans Rome. »

Une réception manquée

Londres, 7 mai. — Par suite d'un malentendu, M. Alphonse Daudet est descendu à la gare Victoria, d'où il s'est rendu directement à l'hôtel, alors que ses amis et une foule de notabilités du monde littéraire l'attendaient à Charing-Cross, pour lui souhaiter la bienvenue.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

BOURSE DE PARIS DU 7 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clô
102 55	3 0/0.....	...	...	102 62	102 22	102 77
107 67	3 1/2 0/0.....	...	...	107 65	107 70	107 67
3745 .	Banq. de France	...	...	3760 ..	3770 .	3700 ..
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
805 .	Banq. de Paris.	...	...	805 .	800 .	801 .
905 .	Crédit Foncier.	...	...	905 .	901	906 .
816 .	Créd. Lyonnais	...	...	815 .	816 .	822 .
1490 .	Crédit Mobilier.	...	...	1490	1523	1520 ..
1830 .	Nord.....	...	...	1830	1830	1828 ..
...	Panama.....	...	...	...	...	...
3395 ..	Suez.....	...	...	3420	3395 ..	3408 ..
72 . / .	Extérieure.....	...	...	73 1/32	70 3/8	73 13/16
88 90	Italien	...	...	88 90	88 30	88 45
25 3/16	Portugais.....	...	...	25 1/4	25	25 3/8
102 13/16	Hongrois.....	...	...	102 13/16	102 13/16	103 1/8
...	Egypte.....	...	...	529 3	530 .	524 87
26 10	Turc.....	...	...	25 93	26 02	26 20
731 25	Banq. Ottomane	...	...	729 37	727 50	737 50
431 87	Lots turcs	...	...	434 37	434 87	434 ..
101 85	Russe consolidé	...	...	101 45	101 75	101 95
93 50	Russe nouveau.	...	...	92 85	93 .	93 95
67 86	Russe Orient...	...	...	67 37	67 35	68 .
397 .	Autrichiens.....	...	...	398 75	398 .	398 .
218 .	Lombards.....	...	...	218 .	217 .	218 .
101 .	Nord Espagne.	...	...	100 .	101 .	103 .
113 .	Saragosse.....	...	...	113 .	112 .	116 .
630 .	Méridionaux.....	...	...	636 .	626 .	635 .
373 75	Rio-Tinto.....	...	...	366 87	367 50	367 50
122 50	Tharsis.....	...	...	120 .	121 62	122 50
139 37	Alpines.....	...	...	139 .	137 50	...
...	Cables.....	...	...	...	...	...
591 .	Impérial.....	...	...	590 .	596 .	596 .
628 .	Dynamite.....	...	...	625 .	625 .	630 .
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
426 25	Tabacs turcs..	...	...	493 12	482 50	499 37
...	Roubaix-T. 1895	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau..	...	...	...	...	...
...	Métaux.....	...	...	...	...	...
...	Consolidés.....	...	...	...	...	...
...	Russe 1880.....	...	...	...	...	...
...	Gaz.....	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi.....	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.).	...	...	...	...	...
...	Orléans.....	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais.....	...	...	...	...	...
...	Autriche or....	...	...	...	...	...
...	Belge 4 0/0.....	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens.	...	...	...	...	...
...	Lille 1905.....	...	...	...	...	...
...	Lille 1863.....	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon..	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix.	...	...	...	...	...